

*Bruno Méniel*

Université de Nantes

 <https://orcid.org/0000-0002-3266-9927>

[bruno.meniel@univ-nantes.fr](mailto:bruno.meniel@univ-nantes.fr)

## La colère dans les *Histoires tragiques* de François de Belleforest : une lecture augustinienne

### RÉSUMÉ

Si l'histoire tragique offre la représentation d'un univers historique animé par des passions violentes, elle construit aussi l'image d'une société où la colère change de nature et de fonction selon les catégories sociales. La tension existant entre l'aptitude de la colère à se mettre au service des grandes valeurs éthiques de la Renaissance et son incapacité à répondre aux exigences de l'humanité, de la raison, de la justice et de la mesure rend la colère tragique. La colère n'est ni bonne, ni mauvaise en soi mais elle est un des effets de la misère humaine, qui elle-même est la conséquence du péché originel. Dans l'univers créé par Belleforest comme dans celui décrit par Augustin, la cité des hommes et la cité de Dieu sont indistinctement mêlées. La colère de qui vit selon la chair est mauvaise, celle de qui vit selon l'esprit est bonne. L'éthique des *Histoires tragiques* pourrait bien témoigner de la forte empreinte laissée sur Belleforest par la méditation de la *Cité de Dieu* de saint Augustin.

**MOTS-CLÉS** – Belleforest, saint Augustin, colère, passions, tragique, histoires tragiques

### Anger in the *Histoires tragiques* of François de Belleforest's: An Augustinian Reading

### SUMMARY

While the “tragic story” represents a historical universe animated by violent passions, it also builds the image of a society where anger changes nature and function according to social categories. The tension between the ability of anger to serve the great ethical values of the Renaissance and its inability to respond to the demands of humanity, reason, justice and measure makes anger tragic. Anger is neither good nor bad in itself, but it is one of the effects of human misery, which itself is the consequence of original sin. In the universe created by Belleforest as in that described by Augustine, the city of men and the city of God are indistinctly mixed. The anger of who lives by the flesh is evil, the anger of who lives by the spirit is good. The ethics of the *Histoires tragiques* might well testify to the strong imprint left on Belleforest by the meditation on the *City of God* of Saint Augustine.

**KEYWORDS** – Belleforest, Saint Augustine, anger, passions, tragic, tragic story



© by the author, licensee University of Lodz – Lodz University Press, Lodz, Poland. This article is an open access article distributed under the terms and conditions of the Creative Commons Attribution license CC BY-NC-ND 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>)  
Received: 02.02.2024. Accepted: 16.02.2024

François de Belleforest a contribué par sa connaissance de l'italien à l'élaboration des *Histoires tragiques* de Boaistuau. Il a de plus été le premier à s'affranchir de Bandello, à traiter des sujets neufs et à fabriquer des récits inédits. Et pourtant là n'est pas le plus important.

Pour tracer une ligne, deux points sont nécessaires. François de Belleforest est donc l'inventeur véritable de l'histoire tragique : en prolongeant l'œuvre de Boaistuau, il a indiqué une direction et établi une tradition. Inventer un genre littéraire consiste à retenir de l'œuvre d'un prédécesseur les traits qui en deviendront les caractéristiques. Or parmi les caractéristiques qui définissent un genre littéraire figurent la prédilection pour certaines passions et la représentation particulière de celles-ci. Avec beaucoup de sagacité, Sergio Poli a mis en avant le rôle du désir dans les histoires tragiques<sup>1</sup>. Nous souhaiterions insister sur celui de la colère. Nous nous demanderons comment elle prend place dans un récit qui tire ses principaux matériaux de l'histoire et pourquoi elle est une passion tragique.

## 1. La colère dans l'Histoire et la Société

Les passions s'inscrivent dans le monde imaginaire des *Histoires tragiques* par les altérations du corps qu'elles suscitent, et ces changements révèlent l'emprise qu'elles exercent sur le sujet. La colère est, de toutes les émotions, la plus visible et Belleforest en recense les signes : le sujet « bruslant de fureur, et saisy d'extreme colere, ayant les yeux estincellens, les sourcils fronchez et la face palissante » s'exprime « d'une voix enrouée, et tremblante, et presque begueyant, et mal asseuree »<sup>2</sup>. Les changements que cette émotion provoque dans le visage, la voix, les gestes, décèlent une mutation interne : « Aussi toute passion, et emotion d'esprit a (je ne scay comment) une naturelle façon, qui ne se peut cacher, soit-il au visage, ou à la voix, et gestes extérieurs. Aussi est la face la porte du cueur, manifestant la volonté et desseins tant secrets, que l'']on s'essaye de les tenir »<sup>3</sup>. Le monde des histoires tragiques est constellé de signes physiognomoniques, qui abolissent la distinction entre ce qui est intime et ce qui est manifeste. Ces signes trahissent les passions et rendent vulnérable le sujet qui, s'il veut conserver sa liberté d'action, doit apprendre à dissimuler. La seizième histoire tragique l'enseigne clairement. L'avocat Tolonio, qui trompe sa femme avec la dame de Chabrie, a fait tuer le mari de celle-ci par un brigand. Le fils aîné se doute de quelque chose, comme le montrent le discours qu'il tient à sa mère et surtout les signes de trouble qu'il

<sup>1</sup> S. Poli, *Histoire(s) tragique(s), Anthologie/Typologie d'un genre littéraire*, Fasano / Paris, Schena / Nizet, 1991, p. 103.

<sup>2</sup> F. de Belleforest, *Le Septiesme Tome des Histoires tragiques*, Paris, Gervais Mallot, 1582, hist. 1, f° 9 v°.

<sup>3</sup> P. Boaistuau et F. de Belleforest, *XVIII Histoires tragiques, extraictes des œuvres italiennes de Bandel, et mises en langue François*, Lyon, Benoist Rigaud, 1596, hist. 15, f° 344 r°.

laisse voir : « La rusée et malicieuse femme, voyant la contenance, gestes, et parole interrompue de son fils cogneut que sa passion estoit plus que vehemente : et cognoissant son humeur, se douta, qu'il n'excutast sur Tolonio la vengeance de la mort secrette de son mary »<sup>4</sup>. La dame de Chabrie s'arrange pour qu'il arrive à ce fils un accident mortel. Le couple maléfique s'enhardit jusqu'à faire disparaître un autre fils. Puis l'avocat prétend que son épouse est morte d'une suffocation causée par un rhume. Le père de celle-ci examine le cadavre et décèle des marques de strangulation sur le cou. Sans rien laisser paraître de son émoi, il va trouver le juge criminel du lieu et suscite une enquête qui conduira à la condamnation des coupables. Sa démarche a été efficace car il a agi en « dissimulant son courroux »<sup>5</sup>.

Signe pour autrui, la colère est aussi signe pour soi. Elle révèle au sujet des anomalies qu'il ne s'avoue pas spontanément. Dans la quinzième histoire tragique, le fils du soudan d'une île éthiopienne, pour s'emparer du pouvoir, tue son père, sa mère et neuf de ses frères et sœurs. Le plus jeune de ses frères lui échappe et se réfugie dans une mosquée : « la juste colere de ce jeune Prince, contre les furies de son frere, luy ouvrit non moins le sens, qu[e] jadis la peur denouâ la langue au fils du Lydien Crese, voyant son pere en danger de mort, durant le sac de la ville, par les gensd'armes et soldats du Monarque des Medes »<sup>6</sup>. Ces lignes font allusion à un passage de l'*Enquête* d'Hérodote (I, 85), qui raconte comment le fils muet de Crésus retrouva la parole pour empêcher un soldat perse de tuer son père : la colère dote l'esprit comme d'un organe supplémentaire, qui le rend sensible à la présence du mal.

Parce que la colère est une passion qui se traduit par des signes patents et déchiffrables, elle manifeste la relation qui s'établit entre la vie intérieure des hommes et les soubresauts des sociétés. Pour Belleforest, qui conçoit l'histoire tragique, qu'il échafaude souvent à partir de sources historiques, comme le moyen de méditer sur le devenir des communautés humaines, la colère apparaît comme un phénomène qui affecte les foules aussi bien que les individus et dont le surgissement est imprévisible et surprenant. Elle est en soi un événement, la plupart du temps annonciateur d'un infléchissement de l'Histoire : celle du tyran indique le durcissement d'un régime, celle du peuple la chute prochaine du monarque autoritaire ; mais elle entraîne d'autres événements, graves la plupart du temps – brutalités, meurtres, soulèvements, coups d'État, sacs de ville, massacres. Lançant et relançant l'action, elle apparaît comme le moteur de la petite et de la grande Histoire. Accorder dans le récit une attention particulière à la colère, c'est s'ouvrir à la compréhension de l'Histoire comme champ de forces passionnelles. Le mouvement de l'Histoire dépend moins des efforts du conseil et de la prudence que du jeu désordonné des émotions.

<sup>4</sup> *Ibid.*, hist. 16, f° 358 r°.

<sup>5</sup> *Ibid.*, f° 365 r°.

<sup>6</sup> *Ibid.*, hist. 15, f° 340 v° – 341 r°.

Si l'histoire tragique offre donc la représentation d'un univers historique animé par les passions violentes, elle construit aussi l'image d'une société fortement compartimentée, dont elle entend proposer une grille de lecture. La colère du peuple n'est pas l'agrégation de colères individuelles, mais celle d'une foule incontrôlable et toujours menaçante. Les histoires tragiques de Belleforest adoptent parfois le mode d'énonciation d'un miroir du prince. Le narrateur s'adresse alors au lecteur comme s'il était un souverain qui doit assurer la pérennité de l'État et se méfier des tumultes populaires. La métaphore qui rend le mieux ce que la rage de la plèbe a d'irrépressible est celle du torrent grossi par l'orage :

Quelle raison penseriez vous avoir d'un peuple mutiné tandis que la fureur le detient saisi, et qu'il se sent estre le plus fort ? Il n'y a loy qui luy commande, ny douceur qui le puisse apaiser, ny Prince auquel il obeysse : ains faut que sa colere passe, tout ainsi que le ravage d'un bouillonnant et effroyable torrent descendant le long d'un precipice de rocher durant quelque pluye violente et orageuse<sup>7</sup>.

Belleforest ne se pose pas toujours en contempteur de la foule. Il ne considère pas que la colère populaire soit vile ; elle témoigne au contraire de la noble liberté du peuple et de sa dignité irréductible. Interrompant son évocation de la colère du peuple anglais contre l'envahisseur romain, Belleforest apostrophe les conquérants :

Aprenex vous Roys, Princes, et capitaines qui faites de nouvelles conquestes, et souviene vous que ceux que vous assujettissez sont hommes comme vous, nais libres de condition, et que si la misere de la guerre asservit leurs corps, et confisque leurs substances, si est-ce que les cœurs ne perdent leur generosité naturelle : laquelle ils vous feront sentir, et experimenter, à vostre dam, si vous les traitez plus rudement que la courtoisie ne vous permect, et que la raison ne vous commande [...]<sup>8</sup>.

Sans doute Belleforest retire-t-il le fruit de la lecture des *Discours sur la première décade de Tite Live* : la colère du peuple manifeste une force avec laquelle les puissants doivent composer, car elle est l'expression d'un contre-pouvoir. Quand elle exerce sa violence sur le corps du tyran affaibli, elle apparaît même comme l'effet du jugement de Dieu :

celuy-là n'estoit point estimé fils de bonne mere, qui n'avoit fait quelque injure au corps du miserable Tyran. O juste jugement de Dieu ! Celuy qui n'aguere estoit presque adoré de ses subjects, est maintenant occis de leurs mains seditieuses : à fin que chacun cognoisse, que le bien acquis injustement, donnera tousjours le salaire de son injustice à l'auteur du forfait et violateur du droit, et de la religion<sup>9</sup>.

Si Belleforest prend parfois la défense de la femme, il se montre sévère à l'égard de sa colère : « Une femme est vehemente en ses passions et cruelle en

<sup>7</sup> F. de Belleforest, *Le Septiesme Tome des Histoires tragiques*, op. cit., hist. 2, f° 46 r°.

<sup>8</sup> *Ibid.*, f° 46 r° – 46 v°.

<sup>9</sup> P. Boaistuau et F. de Belleforest, *XVIII Histoires tragiques*, op. cit., hist. 15, f° 346 r°.

ses coleres »<sup>10</sup>. Cette cruauté est l'effet de sa faiblesse. La femme ne peut autant que l'homme recourir à la force physique. Si elle laisse éclater sa colère, elle risque d'avoir affaire à forte partie. Elle doit donc souvent dissimuler ses émotions, ruser, juguler sa colère jusqu'à ce que se présente le moment opportun pour la vengeance : « Comme elle a le corps plus foible, et l'esprit plus apprehensif, de tant elle se defie le plus de ses forces, de tant plus aussi elle pratique l'artifice pour se prevaloir par moyens, de ce que la force ne peut faire »<sup>11</sup>. Lorsque la colère des femmes se déchaîne, elle est plus cruelle que celle des hommes parce qu'elle est dépourvue de la magnanimité qui incite à faire grâce à ses ennemis. Il en va ainsi dans le combat que les femmes anglaises et écossaises ont jadis mené contre l'occupant romain :

Les femmes estoient celles qui tenans le fer aux mains faisoient plus d'actes de cruauté que les hommes : comme ordinairement on voit que les plus couards, et avilis sont les plus furieux et sanguinaires ayant le dessus de leurs adversaires : là où les cœurs haults et genereux se contentent bien souvent de la victoire, et pardonnent franchement à celui qu'ils ont surmonté<sup>12</sup>.

Quant aux hommes, ils se mettent généralement en colère lorsque leur honneur a été bafoué : l'époux trompé, le père dont on a enlevé la fille, le frère dont la sœur a été séduite, s'emporent non seulement parce qu'ils souffrent d'une blessure affective, parce que les « mélanges des semences » sont à redouter, mais surtout parce que leur réputation et celle de leur famille est atteinte : « cet honneur est si violent sollicitateur du courroux, que les plus sages et modestes en deviennent furieux, et les coïards prennent cœur, et s'enhardissent pour venger les outrages qu'il se pensent avoir reçeus d'autrui »<sup>13</sup>. Le narrateur des *Histoires tragiques* considère le souci de l'honneur comme une marque de noblesse. Or il déclare s'adresser principalement aux gentilshommes : à l'extrême fin de la première histoire du cinquième livre, il évoque « la diversité des œuvres qu'[il] basti[t], pour le prouffit de nostre Noblesse »<sup>14</sup>. Dans le quatrième tome, sont évoqués

les effets qui naissent d'un esprit gentil, se sentant intéressé en son honneur, fort merveilleux, mesmement où l'injure luy est injustement faite, veu que l'ire le point, esguillonne, et enflamme, de telle sorte, que jamais il n'a repos, tant que son cœur soit appaisé par la vengeance préméditée, et laquelle il execute, et fust-ce au prix de sa propre vie<sup>15</sup>.

<sup>10</sup> F. de Belleforest, *Le Cinquiesme Tome des Histoires tragiques*, éd. H.-Th. Campagne, hist. 9, Genève, Droz, 2013, p. 512.

<sup>11</sup> F. de Belleforest, *Le Septiesme Tome des Histoires tragiques*, op. cit., hist. 2, f° 51 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>.

<sup>12</sup> *Ibid.*, f° 45 r<sup>o</sup> – 46 v<sup>o</sup>.

<sup>13</sup> F. de Belleforest, *Histoires tragiques, extraictes des œuvres italiennes de Bandel, et mises en langue Française*, Rouen, Adrian de Launay, 1604, t. IV, hist. 59, p. 284.

<sup>14</sup> F. de Belleforest, *Le Cinquiesme Tome des Histoires tragiques*, op. cit., hist. 1, p. 56.

<sup>15</sup> F. de Belleforest, *Histoires tragiques, extraictes des œuvres italiennes de Bandel, op. cit.*, hist. 55, p. 115.

Dans la société où l'honneur est la valeur suprême<sup>16</sup>, le préserver, en tuant si nécessaire, est non seulement un droit, mais un devoir conforme aux valeurs aristocratiques : « l'homme noble donne lors le tesmoignage et preuve de sa noblesse, qu'il est curieux de la conservation de son honneur, et de la venger, où on y auroit fait quelque estorce »<sup>17</sup>. Au contraire, celui qui laisserait passer une offense faite à son honneur est un lâche et il se fait le complice d'une injustice : « Non moins juste (je parle selon la raison humaine) est-il de venger le tort receu de son ennemy, là où le temps le requerra, que l'office d'un couard, et pusillanime, de dissimuler, et endurer que la malice de l'adversaire abuse de telle patience »<sup>18</sup>. La colère n'est pas une passion inconciliable avec la raison. Elle résulte d'une évaluation de la situation et du préjudice subi. Lorsque le marquis de Ferrare aperçoit, à travers un trou de mur, sa seconde femme et son fils s'enlacer amoureusement, sa colère résulte d'une prise de conscience : « Quand il advisa que le jeu redondoit à son desavantage, et à l'infamie perpetuelle de sa maison, à peine qu'il ne forcena de rage [...] »<sup>19</sup>.

Au sommet de la pyramide sociale, le roi, qui a pour fonction première de rendre la justice en tempérant la rigueur de la loi par l'équité<sup>20</sup>, ne doit pas se laisser aveugler par la colère. La neuvième histoire du septième tome enseigne cependant que la colère du prince ne relève pas seulement de la psychologie, qu'elle est aussi l'effet d'une structure politique et juridique. Cette histoire raconte comment un membre de la cour de Philippe II d'Espagne, Jean Tacon, s'éprend de Marie de Castro, dame de compagnie de la reine Isabelle, et, par sa maladresse, laisse croire qu'il l'a enlevée. Le roi le fait arrêter, refuse de l'entendre, et le fait déférer devant des juges, qui, sans même l'auditionner, le condamnent à mort. Dans l'attente de la sentence, Jean Tacon attribue son malheur à la colère du roi :

Et qui eut jamais pensé (disoit-il) que ce grand Roy Catholique, le miroir des princes de son temps, se fut oublié jusqu'à là que sans ouyr les parties, ny faire deurement informer d'un fait, transporté d'une mal seante colere il feit poursuivre et l'honneur et la vie d'un Gentilhomme qui onc n'espargnast sa vie, ny ses moiens pour luy faire treshumble service [...]<sup>21</sup>.

Or le récit et les commentaires du narrateur mettent en évidence les causes de cette colère : la cour d'Espagne a hérité des Goths des lois sévères contre la pail-

<sup>16</sup> Sur l'honneur, voir A. Jouanna, « Recherches sur la notion d'honneur au XVI<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 1968, t. 15, n<sup>o</sup> 4, p. 597-623.

<sup>17</sup> P. Boaistuau et F. de Belleforest, *XVIII Histoires tragiques*, op. cit., hist. 14, f<sup>o</sup> 322 v<sup>o</sup>.

<sup>18</sup> *Ibid.*, sommaire de l'hist. 14, f<sup>o</sup> 318 r<sup>o</sup>.

<sup>19</sup> *Ibid.*, hist. 11, f<sup>o</sup> 257 r<sup>o</sup>.

<sup>20</sup> F. de Belleforest, *Le Septiesme Tome des Histoires tragiques*, op. cit., hist. 9, f<sup>o</sup> 272 v<sup>o</sup> : « le magistrat ayant fait ce qui estoit en son devoir, et obeissant à la loy, exerce justice sans nul respect, ny acception de personnes, le chef, et souverain y entrevenant, modifia la loy, et adoucit, comme il pouvoit, et, en ceste cause, devoit, les jugements trop severes du magistrat, et la pratique de la loy trop exacte, et rigoureuse ».

<sup>21</sup> *Ibid.*, hist. 9, f<sup>o</sup> 269 v<sup>o</sup>.

lardise et une tradition de punitions rigoureuses en la matière (f<sup>o</sup> 250 v<sup>o</sup> – 251 r<sup>o</sup>) ; le roi est assisté d'un conseil qui exerce une influence néfaste, faisant « d'une chose loisible, et honneste [...] un crime de leze majesté » (f<sup>o</sup> 266 r<sup>o</sup> – 257 r<sup>o</sup>) ; il entend punir pour l'exemple (f<sup>o</sup> 264 v<sup>o</sup>) ; en l'absence de contre-pouvoir, le roi, a « absolue et souveraine autorité, ou de mort, ou de vie » (f<sup>o</sup> 272 r<sup>o</sup>), et les juges qui sont à son service peuvent avoir « plus d'esgard à leur folle fantasie que aux loix naturelles » (f<sup>o</sup> 270 v<sup>o</sup>). Si Marie de Castro utilise le mot de « tyrannie » pour caractériser l'exercice du pouvoir par Philippe II (f<sup>o</sup> 268 r<sup>o</sup>), elle est néanmoins démentie par les faits *in extremis* : les infantes et les dames de la cour obtiennent du roi qu'il renonce à l'exécution et les deux amants sont condamnés à se marier et à s'exiler. Le roi a donc un « bon naturel » (f<sup>o</sup> 272 r<sup>o</sup>) et sa colère induite résulte du système politique et judiciaire dont il est le cœur.

Au bon roi est donc opposé le tyran, toujours enclin à se laisser entraîner par ses passions. En particulier, il est incapable de supporter le discours de vérité que lui tiennent ses conseillers, cette *parrhèsia* qui tente de faire accepter au pouvoir une parole lucide et intransigeante. Dans la première nouvelle du septième tome, le gouverneur de Calédonie fait une longue remontrance à Dust, roi des Écossais, qui répond à son interlocuteur en manifestant les signes de la colère la plus véhémentement<sup>22</sup>. Le gouverneur est tué à sa sortie du palais.

Au contraire, chez le bon roi, la colère est le signe d'un dysfonctionnement auquel il convient de remédier. Ainsi, le narrateur loue un usage du royaume de Perse :

toutes les fois que le Roy se coleroit outre mesure il falloit en dire l'occasion aux seigneurs du conseil : lesquels procedans avec toute prudence en l'affaire, s'ils voyoyent le Prince s'estre émeu sans grand' raison, taschoyent à l'appaiser : mais là où la cause estoit juste, et qu'avec equitable dédain se fust coléré, on procedoit lors contre celuy qui estoit le moyenneur de tel dépit, et estoit puny selon son forfait, ores par banissement, et souvent il y laissoit la vie : et estoit ce jugement en dernier ressort, et sans appel : bien est vray c'estoit au Roy, comme souverain, de pouvoir ou changer, ou diminuer la rigueur de la sentence, ou de delivrer, et absoudre du tout le criminel, en luy faisant recognoistre sa faute<sup>23</sup>.

Le conseil du prince joue ici le rôle de modérateur : il oblige le roi à expliciter les causes de son irritation, donc à passer du discours de la passion à celui de la raison et, lorsque cela se justifie, il transforme son cri de colère en jugement.

La nature et la fonction de la colère varient donc selon la position que celui qui l'éprouve occupe dans l'espace social, et en parcourant le spectre des conditions nous nous confrontons aux valeurs qui orientent les comportements dans la société de la Renaissance : liberté, dignité, magnanimité, noblesse, vérité, honneur,

<sup>22</sup> *Ibid.*, hist. 1, f<sup>o</sup> 9 v<sup>o</sup>.

<sup>23</sup> F. de Belleforest, *Histoires tragiques, extraites des œuvres italiennes de Bandel*, op. cit., hist. 57, p. 226.

justice. Chez Belleforest, la colère n'est donc pas une explosion irrationnelle. Elle est d'autant plus puissante qu'elle se sent mieux étayée par une axiologie sociale. L'ancrage éthique des comportements explique qu'il y ait du tragique dans les histoires que conte Belleforest.

## 2. Le tragique de la colère

Belleforest identifie constamment colère et désir de vengeance. Les histoires tragiques sont souvent des histoires de loi, et plus souvent encore des histoires de vengeance. Certes, dans un de ses « arguments », Belleforest condamne la vengeance :

Et s'il est ainsi que les loix ostent le couteau aux fols et deffendent à chascun de juger en sa propre cause, et que la raison nous commande de penser un fait longuement avant que l'executer, à bon droit aussi condempnerons nous ceux qui transportez de fureur, aveuglez d'un desir de vengeance, et poussez d'un esprit inexorable, prennent la justice en main et font l'estat de souverain juge<sup>24</sup>.

Néanmoins, dans l'univers des histoires tragiques, la vengeance est en général jugée bonne par les personnages, pour plusieurs raisons. D'abord, elle apparaît comme un moyen légitime de venger son honneur, qui est pour eux la valeur suprême. Ensuite elle passe pour une forme de justice. De plus elle s'accompagne d'un plaisir particulier que ne procurent pas les formes institutionnelles de la justice : déjà Homère disait que le courroux « semble plus doux que le miel distillé goutte à goutte » [*Il.* XVIII, 109] et Aristote expliquait que c'était parce qu'il s'accompagne d'« un plaisir dû à l'espoir de se venger » [*Rhét.* II, 2, 1378b 1]. Enfin, la vengeance n'est pas toujours punie avec sévérité puisque le meurtre accompli sous le coup de la colère bénéficie de circonstances atténuantes : comme le rappelle Belleforest, tout le monde juge les amants adultères condamnables et « le mary sur sa chaude excusable si les ayant surprins il a tasché de venger son injure »<sup>25</sup>.

Or la vengeance et la colère violente sont incompatibles avec l'humanité. En s'emportant, l'individu se ravale au rang de la bête brute. De cet abaissement et de cette aliénation il ne peut ressentir, une fois la raison recouvrée, que de la honte :

La colere est une passion de l'ame, laquelle saisissant l'homme le conduit quelquefois à tel oubly et transport de soy-mesme, que bestialisant son naturel il ne porte plus en luy que la simple figure humaine, le reste s'escolant comme fumée ; mais après un bien peu de temps ce feu estant amorty et ceste flamme evaporée, ces humeurs flamboyantes cessant,

<sup>24</sup> F. de Belleforest, *Le Cinquiesme Tome des Histoires tragiques*, op. cit., « Argument » de l'hist. 4, p. 190.

<sup>25</sup> F. de Belleforest, *Histoires tragiques, extraites des œuvres italiennes de Bandel*, op. cit., hist. 57, p. 542.



la raison reprend sa force et cause un repentir au cœur de celui qui aura permis à son cœur de s'abaisser au choix de chose indigne de l'aprehension de la partie intellectuelle<sup>26</sup>.

Vengeance et colère sont en outre difficilement conciliables avec la raison – Belleforest affirme que « le courroux est un commencement de rage, et vrayement d'alienation de sens et raison »<sup>27</sup> – et donc avec la justice : « ne doibt on estimer, écrit Belleforest, que la vengeance qui excède la raison soit digne d'estre enrollée parmy les effaits de la justice »<sup>28</sup>, en particulier lorsqu'elle provoque des meurtres. Plus généralement, la colère tend à l'*hybris*. La punition infligée par un homme en colère est rarement proportionnée à la faute qu'elle punit. La colère fait perdre le sens de la mesure. Elle trouble le jugement et pousse le sujet à commettre des actes qu'il regrette ensuite. C'est ce que constate le Gascon de la huitième histoire tragique, qui, croyant à tort que sa femme le trompe, l'expose aux lions qu'il élève sur son domaine. Comme la Blandine de la légende, l'épouse adresse une prière à Dieu, et les lions, au lieu de la dévorer, viennent la caresser. Le Gascon a honte, « tant luy rong[e] vivement le cœur, la memoire de sa legereté, et colere trop soudaine »<sup>29</sup>. De même, le duc Alexandre de Médicis rappelle au meunier dont la fille a été enlevée, dans la douzième histoire tragique, que les actes que dicte la colère ne sont pas les plus judicieux : « il avient souvent, que celui, qui sur sa chaude colere fait l'execution de la peine d'un crime (quoy que justement) apres avoir masché son ire, il se repent tout à loisir d'une telle rigueur, et trop soudaine severité »<sup>30</sup>.

Il existe donc une tension entre l'aptitude de la colère à se mettre au service des grandes valeurs éthiques de la Renaissance et son incapacité à répondre aux exigences de l'humanité, de la raison, de la justice et de la mesure. C'est cette tension qui rend la colère tragique et qui en fait l'un des thèmes récurrents des histoires de Belleforest. En particulier, la colère du tyran est tragique parce qu'elle est d'ordinaire suivie d'effets dévastateurs et que le narrateur présente plusieurs fois le tyran comme l'instrument employé par Dieu pour punir les peuples de leurs péchés.

### 3. L'hypothèse augustinienne

Dans les histoires tragiques, la colère est un phénomène fondamentalement ambigu, qui peut procéder, aussi bien que du vice, de la vertu. D'une part, elle est souvent la conséquence d'un vice : le sujet se met en colère par orgueil ou par vanité, lorsque son autorité est contestée, par ambition, lorsqu'il ne parvient pas

<sup>26</sup> F. de Belleforest, *Le Cinquiesme Tome des Histoires tragiques*, op. cit., « Argument » de l'hist. 3, p. 129-130.

<sup>27</sup> P. Boaistuau et F. de Belleforest, *XVIII Histoires tragiques*, op. cit., sommaire de l'hist. 14, f° 317 v°.

<sup>28</sup> F. de Belleforest, *Le Cinquiesme Tome des Histoires tragiques*, op. cit., « Argument » de l'hist. 4, p. 189.

<sup>29</sup> P. Boaistuau et F. de Belleforest, *XVIII Histoires tragiques*, op. cit., hist. 8, f° 204 v°.

<sup>30</sup> *Ibid.*, hist. 12, f° 276 v°.

à occuper la place qu'il brigait, par jalousie, lorsque l'être aimé lui échappe, par concupiscence, quand il se refuse à lui, mais elle n'est pas en soi un vice. D'autre part, la colère naît du sentiment de l'immoralité, de l'injustice ou de l'impiété. Ainsi, les jeunes filles vertueuses éprouvent de la colère lorsqu'une entremetteuse tente de les corrompre<sup>31</sup>. La colère éclate au constat d'une injustice, comme le prouve l'émotion du marquis de Ferrare qui voit, à travers un trou de mur, sa seconde femme et son fils s'enlacer avec passion :

Las ! le cœur me creve, le sens me faut, mes forces s'aneantissent, seulement me reste le desir de faire la justice, non pas (peut estre) condigne à l'abomination de ce fait, mais au moins, qui pourra effacer ceste tache de ma maison, et alléger un peu l'ennuy qui me point, et qui encor servira de penitence à ceux qui ont offensé si grièvement la majesté divine, et donné de quoy lon puisse à l'advenir blasonner l'impudicité de leur folle jeunesse. Et disant cecy, la parole luy faillit, et blesmissant de douleur, et d'impatiente colere, il demeura esvanouy entre les bras de ses gentilshommes [...]<sup>32</sup>.

L'adultère incestueux est un crime de lèse-majesté divine : dans le système de représentation théologico-moral des *Histoires tragiques*, la justice n'est pas seulement la protection des droits d'un individu mais la préservation d'un ordre voulu par Dieu. La colère est un désir de mettre fin à un désordre.

Belleforest en vient à distinguer entre l'ire, qui peut être bénéfique, et la fureur, qui est nuisible :

Autre cas est l'Ire et autre la fureur : l'une peut estre juste, mais l'autre n'est jamais que une estrange imperfection de l'ame, et un transport brutal de l'esprit ; l'une est pratiquée modestement en la punition des fautes, et à venger les injures publiques (car des particulieres n'est au chrestien à prendre vengeance), mais l'autre ayant source d'un esprit alteré ne peut aussi ouvrir que follement, ny donner ou engendrer que des effects de mauvaise consequence [...]<sup>33</sup>.

Belleforest considère donc que la colère n'est ni bonne ni mauvaise en soi. Comment expliquer l'importance qu'il lui accorde et le discours fondamentalement ambigu qu'il tient sur elle ? Je ferai l'hypothèse qu'il a été marqué par la lecture de saint Augustin, en particulier par la conception que celui-ci présente des passions.

Belleforest a participé à l'édition, publiée en 1570, de la traduction par Gantier Hervet de *La Cité de Dieu* accompagnée du commentaire de Jean-Louis Vivès, en rédigeant des manchettes explicatives. Dans l'épître dédicatoire il fournit des indices sur la familiarité qu'il a pu établir avec le texte de saint Augustin. Il évoque

<sup>31</sup> F. de Belleforest, *Histoires tragiques, extraictes des œuvres italiennes de Bandel, op. cit.*, hist. 66, p. 475 ; *Le Second Tome des Histoires tragiques*, Paris, Vincent Norment et Jeanne Bruneau, 1565, hist. 25, f° 144 r°.

<sup>32</sup> P. Boaistuau et F. de Belleforest, *XVIII Histoires tragiques, op. cit.*, hist. 11, f° 261, r°-v°.

<sup>33</sup> F. de Belleforest, *Le Cinquiesme Tome des Histoires tragiques, op. cit.*, « Argument » de l'hist. 4, p. 189-190.

le « long et penible labour de [s]es veilles, recherches, soing et diligence employee à recueillir, et fueilleter les livres » nécessaires à ce travail d'annotation et il regrette de n'avoir pas mené à bien lui-même la traduction effectuée par Gentian Hervet :

Je suis marry qu'autre m'ait devancé en la traduction, non d'envie que je porte à ce bon et religieux Theologien qui a tourné ce livre, mais pour le desir que j'avoy de travailler en iceluy aussi bien, ou mieux que je pense avoir fait en Saint Cyprian, duquel je pense que avant que soit longtemps j'en feray veoir la traduction tout entiere et parfaite<sup>34</sup>.

Or au livre VIII de *La Cité de Dieu*, Augustin pose que les passions sont le fait de la *miseria hominis* : « que ces perturbations soyent aux hommes, follie le fait, ou misere »<sup>35</sup>. Dans le livre suivant, il présente les théories des philosophes sur les passions puis celle qui se tire de l'Écriture. Il explique qu'à la différence du stoïcien, qui blâme les passions, et même la miséricorde, le chrétien soumet ses passions à son entendement, et celui-ci à Dieu. Il y a des colères justes : « Et finalement, en nostre discipline on ne demande pas tant, à sçavoir, si l'ame religieuse et devote se courrouce [...]. Car se courroucer à un qui peche afin qu'il soit corrigé : [...] je ne sçay si personne le peut reprendre avec une saine consideration »<sup>36</sup>. Comme l'écrit Belleforest en manchette, paraphrasant le texte d'Augustin : « Les passions de l'ame du chrestien faut que soient assujetties à Dieu, et converties en l'usage de justice »<sup>37</sup>.

La méditation approfondie à laquelle Belleforest a soumis *La Cité de Dieu* a pu le prédisposer à donner à la colère, dans les *Histoires tragiques*, la place qu'elle occupe. Quand il présente la colère comme un désir de vengeance, il pourrait, plus encore que d'Aristote<sup>38</sup>, de Cicéron<sup>39</sup> et de Sénèque<sup>40</sup>, se réclamer d'Augustin, à qui cette définition permet de montrer, dans la *Cité de Dieu*, que toutes les passions procèdent d'un certain désir<sup>41</sup>. La colère est un des traits de la misère humaine, qui elle-même est la conséquence du péché originel, auquel Belleforest fait mainte fois référence<sup>42</sup>. Dans l'univers créé par les *Histoires tragiques* comme

<sup>34</sup> F. de Belleforest, « A illustre et genereux Seigneur, Monseigneur Juste Loys, Seigneur de Tornon et Conte de Roussillon », in Saint Augustin, *De la Cité de Dieu*, trad. G. Hervet (1<sup>re</sup> éd. 1570), Paris, M. Sonnius, 1585, f<sup>o</sup> ãiiij r<sup>o</sup>.

<sup>35</sup> Saint Augustin, *De la Cité de Dieu*, VIII, 16, trad. cit., p. 242 (*In hominibus autem ut sint istae perturbationes, facit hoc stultitia vel miseria*).

<sup>36</sup> *Ibid.*, 5, p. 259.

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> Aristote, *Rhét.*, II, 2, 1378a 30, éd. et trad. M. Dufour, Paris, Les Belles Lettres, 1967, t. II, p. 61.

<sup>39</sup> Cicéron, *Tusculanes*, III, v, 11, éd. G. Fohlen, trad. J. Humbert, Paris, Les Belles Lettres, 1960, t. II, p. 8.

<sup>40</sup> Sénèque, *De ira*, II, III, 5, éd. et trad. A. Bourgery, Paris, Les Belles Lettres, 1942, p. 31 : *concitatio ad ultionem uoluntate et iudicio pergentis*, « une excitation de l'âme qui marche volontairement et délibérément à la vengeance ».

<sup>41</sup> Saint Augustin, *De la Cité de Dieu*, XIV, 15, trad. cit., p. 404.

<sup>42</sup> Voir par exemple F. de Belleforest, *Histoires tragiques, extraites des œuvres italiennes de Bandel*, op. cit., hist. 59, p. 274.

dans celui décrit par Augustin, la cité des hommes et la cité de Dieu sont indistinctement mêlées. La colère de qui vit selon la chair est mauvaise, celle de qui vit selon l'esprit est bonne. Qu'Augustin, après Cicéron, définisse les passions comme des volontés<sup>43</sup> peut expliquer la relation qui s'établit entre la colère et les valeurs de la société de la Renaissance.

Cette conception augustinienne de la colère, qui se donne la faiblesse humaine pour axiome, induit une éthique de la clémence et de la miséricorde. Elle incite à l'indulgence comme le rappelle Alexandre de Médicis au meunier : « le péché (estant naturel en l'homme) peut quelquefois, où le scandale n'est évident, prendre fin et chatiment, par voye douce, et plaine de clemence, sans en rien enfreindre, ou violer les saintes et civiles constitutions des legislatureurs »<sup>44</sup>. Paradoxalement, la morale que le lecteur est invité à tirer de ces récits hallucinés et véhéments que sont les histoires tragiques est qu'il est parfois bon de renoncer à la colère en choisissant le silence et l'oubli.

\*

Les *Histoires tragiques* de Belleforest exposent donc une anthropologie des passions. La colère y joue un rôle au moins aussi important que le désir, la faculté irascible de l'esprit humain y est plus sollicitée que la faculté concupiscible, car le désir qui s'y exprime rencontre des obstacles. L'accent est mis moins sur sa satisfaction que sur ce qui l'entrave, sur le scandale qu'il suscite ou sur la répression qu'il entraîne. Pourtant la colère n'est pas plus euphorique que le désir. Il n'est pas de passion plus apte qu'elle à se mettre au service de la noblesse, de l'honneur et du combat contre le mal, mais elle est incapable de répondre aux exigences de l'humanité, de la raison, de la justice et de la mesure, et c'est ce qui fait d'elle une passion tragique. Les *Histoires tragiques* déploient le spectacle d'un monde rugueux, épineux, hérissé d'obstacles et tendu de pièges, perçu à travers la conscience d'un écorché vif, corseté d'interdits, scandalisé par la prolifération du péché, une conscience inquiète qui juge et qui condamne avec intransigeance les mœurs passées et contemporaines. Une conscience tridentine, en somme.

## Bibliographie

Aristote, *Rhétorique*, éd. et trad. Médéric Dufour, Paris, Les Belles Lettres, 1967

Belleforest, François de, *Histoires tragiques, extraictes des œuvres italiennes de Bandel, et mises en langue Française*, Rouen, Adrian de Launay, 1604, tome IV

<sup>43</sup> Saint Augustin, *De la Cité de Dieu*, XIV, 6, p. 391-392 ; manchette de Belleforest, p. 392 : « Selon les occurrences, la volonté se change en ses passions » ; voir Cicéron, *Tusculanes*, IV, vi, 12, éd. cit., t. II, p. 60.

<sup>44</sup> P. Boaistuau et F. de Belleforest, *XVIII Histoires tragiques*, op. cit., hist. 12, f° 276 v°.

- Belleforest, François de, *Le Cinquiesme Tome des Histoires tragiques*, éd. Hervé-Thomas Campagne, Genève, Droz, 2013
- Belleforest, François de, *Le Second Tome des Histoires tragiques*, Paris, Vincent Norment et Jeanne Bruneau, 1565
- Belleforest, François de, *Le Septiesme Tome des Histoires tragiques*, Paris, Gervais Mallot, 1582
- Boaistuau, Pierre et Belleforest François de, *XVIII Histoires tragiques, extraites des œuvres italiennes de Bandel, et mises en langue Française*, Lyon, Benoist Rigaud, 1596
- Cicéron, *Tusculanes*, éd. Georges Fohlen, trad. Jules Humbert, Paris, Les Belles Lettres, 1960, 2 t.
- Jouanna, Arlette, « Recherches sur la notion d'honneur au XVI<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 1968, t. 15, n° 4, p. 597-623
- Poli, Sergio, *Histoire(s) tragique(s), Anthologie / Typologie d'un genre littéraire*, Fasano / Paris, Schena / Nizet, 1991
- Saint Augustin, *De la Cité de Dieu*, trad. Gentien Hervet (1<sup>e</sup> éd. 1570), Paris, Michel Sonnius, 1585
- Sénèque, *De ira*, éd. et trad. Abel Bourgety, Paris, Les Belles Lettres, 1942

**Bruno Méniel** est professeur en littérature du XVI<sup>e</sup> siècle à l'Université de Nantes et directeur adjoint des *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*. Spécialiste des genres littéraires, de la Renaissance à l'âge baroque (*Renaissance de l'épopée*, Droz, 2004), il a été conduit à s'intéresser au récit et à l'anthropologie des passions. Il explore ces deux domaines en étudiant en particulier le genre des histoires tragiques, sur lesquelles il a publié plusieurs articles. Il a publié un ouvrage sur la colère à la Renaissance, *Anatomie de la colère* (Classiques Garnier, 2020), récompensé par un prix décerné par l'Académie française.